

**RELEVÉ DES DOCUMENTS TRANSMIS PAR LA COMMISSION AU CONSEIL
DURANT LA PÉRIODE DU 21. 2. AU 3. 3. 1995**

(95/C 63/02)

Ces documents peuvent être obtenus auprès des bureaux de vente dont les adresses figurent à la page quatre de couverture.

Code	Numéro de catalogue	Titre	Date d'adoption par la Commission	Date de transmission au Conseil	Nombre de pages
COM(95) 48	CB-CO-95-068-FR-C	Proposition modifiée de décision du Parlement européen et du Conseil sur les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport (*)	22. 2. 1995	27. 2. 1995	30
COM(95) 38	CB-CO-95-045-FR-C	Rapport de la Commission sur la situation du secteur de la construction navale dans l'Union européenne (situation en 1993) (†)	23. 2. 1995	28. 2. 1995	31
COM(95) 45	CB-CO-95-057-FR-C	Proposition de règlement (CE) du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour certains vins originaires de Bulgarie, de Hongrie et de Roumanie	24. 2. 1995	29. 2. 1995	11
COM(95) 46	CB-CO-95-058-FR-C	Proposition de décision du Conseil autorisant certains États membres à appliquer ou à continuer à appliquer à certaines huiles minérales utilisées à des fins spécifiques des réductions ou des exonérations d'accise conformément à la procédure prévue à l'article 8 paragraphe 4 de la directive 92/81/CEE	27. 2. 1995	28. 2. 1995	5
COM(95) 50	CB-CO-95-060-FR-C	Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2552/93 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de corindon artificiel originaire de la république populaire de Chine, de la fédération de Russie et d'Ukraine, à l'exception des importations vendues à l'exportation dans la Communauté par les entreprises dont les engagements ont été acceptés	28. 2. 1995	1. 3. 1995	6
COM(95) 69	CB-CO-95-079-FR-C	Proposition de règlement (CE) du Conseil instituant un droit antidumping définitif sur les importations d'appareils récepteurs de télévision en couleurs originaires de Malaysia, de la république populaire de Chine, de la république de Corée, de Singapour et de Thaïlande et portant perception définitive du droit provisoire	2. 3. 1995	2. 3. 1995	25

(*) Ce document contient une fiche d'impact sur les entreprises et, en particulier, les petites et moyennes entreprises (PME).

(†) Ce document fera l'objet d'une publication au Journal officiel.

(‡) Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

NB: Les documents COM sont disponibles par abonnement global ou thématique ainsi que par numéro; dans ce cas, le prix est proportionnel au nombre de pages.